

ARRONDISSEMENT DE
CHARLEVILLE-MEZIERES



MAIRIE DE
08090 ARREUX
Tél./Fax : 03 24 54 93 97
mairie-de-arreux@wanadoo.fr

Monsieur le Maire d'ARREUX

A

Monsieur le Président
Communauté de communes
Val et Plateau d'Ardenne
6 Rue de Montmorency B.P 41
08230 ROCROI

LR - AR

ARREUX,
Le mercredi 18 novembre 2009

N/Réf : 054/2009

Objet :

Conseil Communautaire du 2/11/2009

Monsieur le Président,

Lors du dernier conseil communautaire de la communauté de communes Val et Plateau d'Ardenne, vous avez soumis au vote des délégués l'adhésion à notre communauté de la communes de la commune de SORMONNE.

Je n'ai rien contre cette commune, cependant, la modification du périmètre d'une communauté de communes est un acte majeur de la vie de cette entité. Cette extension a en effet des conséquences non négligeables. Aucune d'elles n'a été évoquée ni étudiée.

Aussi, je tenais par la présente à vous faire part de ma stupéfaction. Cette extension du périmètre de notre communauté de communes n'a fait l'objet d'aucune communication au préalable. Aucune réunion du bureau ni de commission n'a eu lieu, à ma connaissance, sur ce sujet. Cette adhésion ne figurait même pas à l'ordre du jour envoyé aux délégués des communes. Ce point a été ajouté en début de séance, comme les points ayant peu d'importance, certes avec un accord unanime des membres présents, mais un accord dû à la surprise générale de cette demande.

Nous pouvons d'ailleurs constater qu'au dépouillement des votes, des délégués ont refusé cette adhésion. Ce résultat prouve qu'un débat aurait pu avoir lieu si les délégués avaient eu l'information avant la réunion. Ce résultat prouve également que cette question n'emportait pas un avis unanime des membres présents. Le fait que cette question ait été posée sans aucun élément, sans discussion préalable, sans échange entre les délégués me paraît peu respectueux de la démocratie et à la limite de la légalité.

Je transmets donc un courrier à monsieur le Préfet des Ardennes sur ces faits et me réserve le droit de demander l'annulation de cette délibération.

.../...

Je souligne également, une nouvelle fois, le mauvais fonctionnement de notre communauté de communes où le bureau n'a jamais été réuni. Je constate de nouveau le peu de respect dont vous témoignez envers les communes et leurs délégués quand, comme à votre habitude, vous répondez par le dédain et l'ironie aux questions légitimement posées.

Vous avez indiqué en fin de séance qu'il n'y aurait peut être pas de réunion avant l'année prochaine. Je tiens à vous confirmer par écrit mes propos suite à cette annonce :

« Monsieur le président, Je tiens à attirer votre attention car je pense que les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères doivent être votés avant le 31 décembre de l'année N pour être applicables au 1^{er} janvier N+1. Vous l'aviez vous-même indiqué lors du conseil communautaire de décembre 2008. »

Vous avez une nouvelle fois pris mon intervention avec arrogance et détourné l'attention de l'assemblée en critiquant le fonctionnement du smictom d'Auvillers les Forges. Il est apparemment plus facile pour vous de critiquer les autres organismes que de faire fonctionner correctement notre communauté de communes et d'effectuer votre propre autocritique.

Faites, monsieur le Président, comme bon vous semble.....

Le Délégué Titulaire de ARREUX
Maire de ARREUX,

R. COLSON



PROCES VERBAL

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ET PLATEAU D'ARDENNE**

16 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le seize décembre, à 20 h, s'est réuni à la maison des Syndicats Intercommunaux du Plateau de Rocroi, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val et Plateau d'Ardenne, dûment convoqué par courrier individuel en date du 03 décembre 2008, par Monsieur Michèle SOBANSKA, Président.

ETAIENT PRESENTS (34) :

ARREUX	M. Robert COLSON et M. Robert-Daniel LANFRANCHI
BLOMBAY	M. Daniel BLAIMONT et Mme Claudine GUINY
BOURG FIDELE	M. Eric ANDRY et M. Gilles PORTIER
CHILLY	M. Renaud BEAUFÉY, suppléant de M. Jean-Claude CHANTRAINE Mme Pascale PECHEUX, suppléante de Mme Maryline WAROQUIER
ETALLE	M. Jean-Louis SWARTVAGHER et Mme Nancy AMANI
GUE D'HOSSUS	M. André LIEBEAUX
HAM LES MOINES	M. Daniel KOSTUS et Mme Noëlle TISSOUX
LAVAL MORENCY	M. Jean MOKROS et Mme Mariannick TATON
LONNY	M. Benoît COLSOULLE
MAUBERT-FONTAINE	M. Pascal BRACHET
MONTCORNET	M. Régis DEPAIX
MIGNIEWEZ	M. Jean-Yves LAGNEAUX et M. Remy BOQUILLET
MIGNIEWEZ	M. Jean-François THIERY
RIMOGNE	M. René CLABAUT et M. Michel DOYEN
ROCROI	Mme Noëlle DEVIE, M. Jean-Luc PINNETTERRE M. Michel SOBANSKA, Mme Corinne GUERRIER, M. Denis BINET et M. Patrice GERMAIN
SURY	M. Patrice RAMELET et M. Gérard MALHOMME
SAINT-MARCEL	M. Serge HAMAIDE
TAILLETTE	M. André BERNARD et M. Fabrice JACQUET

Titulaires en exercice :	44
Membres présents :	34
Absents excusés :	10
Absents excusés et représentés :	2
Absents excusés non représentés :	8
Absents non excusés :	2
Pouvoirs :	2

I. TARIFS REOM 2009 DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS DU S.M.I.C.T.O.M. D'AUVILLERS-LES-FORGES :

Monsieur Le Président explique que le Conseil Communautaire a été réuni aujourd'hui car les tarifs de la REOM du S.M.I.C.T.O.M. d'Auvillers-Les-Forges doivent être votés avant le 31/12/08.

Il ajoute que la Commission « Finances » s'est réunie à ce sujet le 11 décembre dernier.

La parole est donc donnée à Messieurs DOYEN et RAMELET, respectivement Président de la Commission des « Finances » et Vice-Président délégué, afin qu'ils exposent leurs propos.

Monsieur RAMELET rappelle que la REOM concerne uniquement les communes de la Communauté de Communes adhérentes au S.M.I.C.T.O.M. d'Auvillers-Les-Forges. Il indique que concernant la taxe, elle ne sera votée qu'en 2009 car aucun élément ne peut la fixer actuellement.

Il explique que les tarifs REOM 2009 appliqués par le S.M.I.C.T.O.M. sont identiques à l'année 2008, que ce soit pour les tarifs particuliers ou professionnels.

Les tarifs de la REOM 2009 pour les particuliers et professionnels sont donc les suivants :